

REPONSE DE M. JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. JEAN FRANCOIS CASALTA
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

OBJET : Centrale du Vazziu

Je vais essayer d'y répondre dans les délais impartis car cette question soulève bien entendu pas mal d'interrogations et d'abord je voudrais vous dire que je suis étonné de la forme de votre question orale.

Ceci dit je vais quand même essayer d'y répondre.

Reprenons donc votre question point par point.

Vous regrettez le fait que les conseillers du groupe PNC n'aient pas été informés du contenu des échanges de la dernière réunion avec madame Schwartz, directrice à la DGEC. Que je sache, le PNC appartient à la majorité et il est de coutume que ces dossiers importants fassent l'objet d'une information, voire d'une discussion en Conseil exécutif ce qui, je vous le dis, a été le cas.

Comme vous le savez les 2 et 3 juillet s'est tenue à Vignola une réunion en présence des Président de l'exécutif, du Président de l'Assemblée, du Président de l'Agence de l'Urbanisme, du Ministre De Rugy et de ses collaborateurs. Les bases d'un protocole d'accord ont été validées et les conseillers exécutifs ont été informés de sa validation.

Avions-nous pour autant l'obligation de faire savoir aux différentes sensibilités de l'Assemblée de Corse le contenu de ce protocole sachant qu'il s'inscrit dans le droit fil de la PPE voté en 2015 ?

Il avait été convenu, lors du CEAC qui s'est tenu en début d'année, d'engager comme cela avait été prévu, la procédure de révision de la PPE. C'est ainsi que j'ai proposé aux différents partenaires la tenue, au plus tôt, d'un nouveau CEAC pour que l'on soit, bien entendu, dans des délais rapprochés. La date retenue qui a été retenue est celle du 3 octobre. Nous aurons à ce moment là l'occasion de débattre très largement des questions qui nous préoccupent.

Vous abordez le fait que le projet de centrale du Vaziu à 250MW ait été abandonné en l'absence de débat public, ce qui entrainerait de facto le non-respect de l'objectif de fin du fioul lourd à 2023. Ce sont bien entendu vos propres écrits.

Dans l'attente des conclusions du CEAC qui vont nourrir nos réflexions, il paraît hasardeux d'affirmer qu'une solution ou une autre puisse être validée.

Comme vous le savez, des réunions ont lieu depuis des mois sur l'avenir énergétique de la Corse, principalement avec la DREAL, la DGEC, la CRE, EDF et l'ADEME auxquelles sont venues s'ajouter pour ce qui nous concerne celles des acteurs privés intéressés par la solution gaz.

Ces réunions ont porté principalement sur :

- La maîtrise accrue de la politique énergétique et de sa mise en œuvre par la Collectivité de Corse,
- Le juste dimensionnement de la centrale dans le but de massifier au plus vite les EnR et les actions de maîtrise de l'énergie,
- La sortie du fioul dès 2023.

Bien sûr c'était dans le cadre d'une politique générale qui est le maintien de la sécurité énergétique en Corse.

Tout ceci, je le signale, en conformité avec les engagements pris lors du vote du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de 2013, dont certains se souviennent, et de la PPE votée 2015.

Autant de points sur lesquels l'Etat s'est engagé par la voix de ses ministres de l'environnement successifs.

Ce fameux débat public, dont vous regrettez que la Corse ait été privée est en cours, se continuera avec la tenue d'un CEAC le 3 octobre prochain, comme le veut l'usage. Il sera suivi de débats devant notre Assemblée qui acteront, dans le cadre de la révision de la PPE, nos nouvelles ambitions en matière d'Énergie.